

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE **Marché public de travaux**

REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTÉRIEURES **SUR LES IMMEUBLES LOCATIFS S.IM.KO.** **À KOUROU - MARCHÉ 2019**

1. Pouvoir Adjudicateur

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE KOUROU (S.IM.KO)
33, avenue Jean Jaurès – BP 812
97388 KOUROU CEDEX
Téléphone : 05 94 32 10 34
Télécopie : 05 94 32 29 95
www.simko.fr

2. Procédure de passation

Procédure adaptée.

L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire en application des dispositions de l'article L2112-2 du Code de la commande publique.

3. Objet de la consultation

Travaux de remplacement des menuiseries extérieures sur les immeubles locatifs S.IM.KO. à KOUROU.

Les travaux feront l'objet d'une seule tranche de réalisation, et sont répartis en deux (2) lots définis ci-après:

- ◇ LOT 01 – 8/24 LE TIRANT BSPP – KOUROU
- ◇ LOT 02 – TERRASSES DU LAC (VILLAS UNIQUEMENT) – KOUROU

Possibilité est offerte aux candidats de soumissionner pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.
Les variantes sont autorisées. Les offres variables sont strictement interdites.

4. Délai global d'exécution

La totalité des travaux sera réceptionnée au plus tard le 31 Décembre 2019. Il appartient à l'entreprise de préciser son planning général d'intervention avec un détail par lot (délai en semaine). Le point de départ du délai est fixé par un ordre de service établi par le Maître d'ouvrage.

5. Date prévisionnelle de début des travaux

3ème trimestre 2019

6. Justificatifs à produire

Les justificatifs à produire quant aux qualités et capacités du candidat sont listés dans le Règlement de la Consultation.

Niveau spécifique minimal exigé : tel que mentionné dans le Règlement de la consultation.

Avant toute notification, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer un marché devra produire les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, dont la liste est fixée par l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution des contrats de la commande publique.

7. Critères de jugement des offres :

Les candidatures, offres et documents de présentation associés seront entièrement rédigés en langue française, l'unité monétaire utilisée est l'euro.

La sélection des candidatures sera effectuée sur la base des critères suivants : capacités professionnelles, techniques et financières (moyens matériels et humains, qualifications professionnelles, références sur prestations similaires, chiffre d'affaires...) après analyse des dossiers techniques et de références. Les candidats ne présentant pas de capacités techniques et financières jugées suffisantes à la réalisation du (des) lot(s) concerné(s) seront cartés.

Les offres seront jugées en fonction et dans l'ordre des critères pondérés suivants :

1. **Valeur technique** (capacité de l'entreprise par rapport aux travaux projetés) ; pondération : **50%**
2. **Prix** ; pondération : **50%**

8. Modalités de financement / paiement

Voir documents de la Consultation.

9. Lieu où l'on peut retirer le dossier d'appels d'offres

Le dossier de consultation est disponible gratuitement, sur le profil d'acheteur (palteforme de dématérialisation) de la S.IM.KO. à l'adresse suivante : <http://simko973.e-marchespublics.com>

10. Adresse où les offres doivent être transmises :

Uniquement sous forme électronique (excepté les copies de sauvegarde qui se substitueront, en cas d'anomalie, aux dossiers transmis par cette voie), sur le profil d'acheteur :

<http://simko973.e-marchespublics.com>

11. Date limite de réception des offres

Lundi 29 juillet 2019

12. Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

13. Renseignements d'ordre administratif et technique.

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront obligatoirement faire parvenir, au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par le biais du profil d'acheteur.

Une réponse sera alors diffusée en temps utile à toutes les entreprises susceptibles d'être concernées.

14. Procédure de recours

L'instance compétente pour les procédures de recours est le Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France – 35, boulevard du Général de Gaulle – 97200 FORT-DE-FRANCE – Téléphone : 05 96 48 41 41 – Fax : 05 96 48 43 32.

Dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, en cas de manquement aux obligations de publicité ou de mise en concurrence, toute personne ayant intérêt à conclure le contrat peut demander au juge de prendre toute mesure tendant à ce qu'il soit ordonné à la personne morale responsable du manquement de se conformer à ses obligations.

15. Organes de publication

. Site internet de l'acheteur : www.simko.fr rubrique « Appels à concurrence »

. Plateforme de dématérialisation (profil d'acheteur) : <http://simko973.e-marchespublics.com>

16. Date d'envoi à la publication chargée de l'insertion

Mardi 25 juin 2019